

BULLETIN FOOT YVELINES



SAISON 2017/2018 - 23/01/2018
BULLETIN N°16

COMITE FSGT 78
7, RUE VEUVE FLEURET
78130 LES MUREAUX
01.34.74.84.93 - 07.67.08.08.49
fsgt78@free.fr

Afin d'éviter tout problème de retard dans l'enregistrement des résultats de matchs pour le mardi qui suit la rencontre, nous vous conseillons de nous expédier les feuilles de matchs recto/verso par mail à l'adresse ci-dessous :

fsgt78@free.fr

La feuille de match doit obligatoirement être expédiée à l'adresse ci-dessous :

Comité FSGT des Yvelines

7, rue Veuve Fleuret - 78130 LES MUREAUX

Courriers extérieurs reçus :

Paris Foot Week-end : n°16

Coup d'envoi : n°16

Le Lien : n°16

Avant centre : n°15 & 15

Commission Régionale de Football à 11 : n°13

Commission Fédéral d'activité Football FSGT

JOINDRE LA COMMISSION

Vous pouvez joindre la commission Football des Yvelines tous les mardis

De 16h30 à 19h30

Au 09.50.56.83.47

FOOT YVELINES

1 - Résultats	2
2 - Sanctions sportives	2
3 - Désignation des arbitres	3
4 - Joueurs suspendus	3
5 - Résultats Clubs Affiliés Comité 78	6
6 - PV Bureau d'Appel Régional	7

PRESENTS :

M. NEVO JEAN-PIERRE
M. PUGLISI RENE

ABSENT EXCUSE :

M. GALLICET SYLVAIN
M. REDOUTE PATRICK

Membres de la Commission Football

Monsieur GALLICET Sylvain :	Responsable des arbitres et membre de la sous-commission des litiges
Monsieur NEVO Jean-Pierre :	Secrétaire et membre de la sous-commission des litiges
Monsieur PUGLISI René :	Classement et rédacteur du bulletin
Monsieur REDOUTE Patrick :	Classement et membre de la sous-commission des litiges

**1 - RESULTATS**Reports de match

- LES ANCIENS DU MANTOIS / ASC BNP PARIBAS - J12 - 13/01/2018

Le match n'ayant pas pu se dérouler suite à l'impraticabilité du terrain (déclaration fournie par la Mairie), la SCL donne ce match à rejouer le samedi 28/04/2018

⇒ **MATCH J12 DU 13/01/2018 A JOUER LE SAMEDI MATIN 28/04/2018**

2 - SANCTIONS SPORTIVESLitiges - SOUS COMMISSION DES LITIGES

DOSSIER 05 / J12 – 13/01/218

CM AUBERVILLIERS C / SNECMA GENNEVILLIERS B

Après enquête, il s'avère que le joueur LODDE PASCAL licence n°44558 du club SNECMA GENNEVILLIERS B est possesseur d'une licence n°44658 et non pas 44558.

➡ **Ce joueur est donc bien licencié.**

Liste des cartons

Com.	DJ	COM P	DIV	Date	NOM DU JOUEUR	N° Lic	CLUB	C	US
78	SM	Chpt	VETERANS B	13/01/2018	LODDE PASCAL	44658	SNECMA GENNEVILLIERS B	B	0

4 - DESIGNATIONS ARBITRES



Les désignations des arbitres officiels ne sont plus publiées dans les bulletins, les clubs peuvent consulter leur espace réservé sur le site des foots pour connaître le nom de l'arbitre désigné sur leur rencontre.

5 - JOUEURS SUSPENDUS

Gestion	DJ	Nom du club	Nom du joueur	Licence	Chpt	Coupe	A compter	Jusqu'au	Commentaires
75	DM	AP MONTALEGRE	DA CUNHA JOSÉ	55614846	Oui	Oui	07/06/2017	29/01/2019	Suspendu 14 mois ferme
75	DM	AP MONTALEGRE	GONCALVES MARIO	55698621	Oui	Oui	29/05/2017	29/09/2018	Suspendu 10 mois ferme
75	DM	AP MONTALEGRE	MAGALHAES SERGIO	448039	Oui	Oui	29/05/2017	29/01/2019	Suspendu 14 mois ferme
75	DM	AP MONTALEGRE	SAGRES VICTOR	55682233	Oui	Oui	07/05/2017	06/11/2018	Suspendu 12 mois fermes
75	DM	FC HAJDUK VELJKO B	GLIGORIJEVIC BORISLAV	177484	Oui	Oui	17/12/2017	17/11/2018	Suspendu 9 mois fermes (article 44 B 23) (15 juin/15 sept neutralisé)
75	DM	FC HAJDUK VELJKO B	NIKOLIC ZIVOJIN	12020	Oui	Oui	17/12/2017	17/11/2018	Suspendu 9 mois fermes (article 44 B 23) (15 Juin/15 sept neutralisé)
75	DM	FC HAJDUK VELJKO B	STOJANOVIC DUSAN	55731160	Oui	Oui	17/12/2017	17/02/2018	Suspendu 2 mois fermes (article 44 - 20 B)
75	DM	FC PARIS 7	MOTA STEPHANE	55675132	Oui	Oui	26/11/2017		Suspendu 2 matchs ferme
75	DM	FC SOLVEIRA A	FERNANDES NELSON	55620023	Oui	Oui	14/01/2018		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
75	LS	AS QUINZE FC	CHEREL ANTHONY	55560538	Oui	Oui	20/11/2017	19/02/2018	Suspendu 3 mois ferme
75	LS	ASPTT AC VICTOR HUGO B	BELABBES AFIF	55559450	Oui	Oui	09/01/2018	08/07/2018	suspendu 6 mois ferme
75	LS	ASPTT AC VICTOR HUGO B	BENTABED SOFIANE	55678664	Oui	Oui	09/01/2018	08/07/2018	suspendu 6 mois ferme
75	VS	AJ LA NOUE A	KHENACHE YACINE	55559445	Oui	Oui	20/10/2017	19/02/2018	suspendu 4 mois ferme
75	VS	AS ENTRAIDE	KIPRÉ FLORENT	55624507	Oui	Oui	20/10/2017	19/10/2019	suspendu 24 mois ferme
75	VS	AS LAUMIERE	BOLY ALSSANE	55623039	Oui	Oui	22/09/2017	21/02/2018	Suspendu 5 mois ferme
75	VS	AS LAUMIERE	COULIBALY KANJOURA	16854	Oui	Oui	24/11/2017	23/11/2018	suspendu 12 mois ferme
75	VS	AS LAUMIERE	DIBAGA KAOUSSOU	337884	Oui	Oui	24/11/2017	23/11/2018	suspendu 12 mois ferme
75	VS	AS TURK	OZGUR OSMAN	423681	Oui	Oui	12/01/2018		Suspendu, en attente de décision
75	VS	FC CHOISY LE ROI VS	HAMDANI HICHAM	448421	Oui	Oui	16/05/2017	15/06/2018	Suspendu 10 mois fermes

Gestion	DJ	Nom du club	Nom du joueur	Licence	Chpt	Coupe	A compter	Jusqu'au	Commentaires
75	VS	LE BORUSSIA DES POTOS	FLOURY BASTIEN	55676226	Oui	Oui	01/12/2017		Suspendu, en attente de décision
75	VS	LE BORUSSIA DES POTOS	VISSEAU FLORENT	55676122	Oui	Oui	01/12/2017		Suspendu, en attente de décision
75		GLOBAL PARIS FC	BERKANE ABDEL	12966	Oui	Oui	28/02/2015	27/02/2018	suspendu 3 ans fermes (coupe Maurize)
78		AS TURQUIE DES MUREAUX DE L'ASOM	DUZARDIC BURHAN	313742	Oui	Oui	12/03/2017	12/03/2019	Suspendu 2 ans fermes
92	LS	ASCJ 92	ALIANE ABDELHAMID	55732912	Oui	Oui	12/12/2017	31/08/2018	Suspendu jusqu'en fin de saison
92	LS	ASCJ 92	AMRANI MOHAMED	55732906	Oui	Oui	12/12/2017	31/08/2018	Suspendu jusqu'en fin de saison
92	LS	ASCJ 92	ARBAL HIMED	55732910	Oui	Oui	12/12/2017	31/08/2018	Suspendu jusqu'en fin de saison
92	LS	ASCJ 92	BOKHAROUSS FATHI	55724490	Oui	Oui	12/12/2017	31/08/2018	Suspendu jusqu'en fin de saison
92	LS	ASCJ 92	BOKHAROUSS MOHAMED	55732915	Oui	Oui	12/12/2017	31/08/2018	Suspendu jusqu'en fin de saison
92	LS	ASCJ 92	CHARGAOUI ALI	55732916	Oui	Oui	12/12/2017	31/08/2018	Suspendu jusqu'en fin de saison
92	LS	ASCJ 92	CHARGUI MOHAMED	55732918	Oui	Oui	12/12/2017	31/08/2018	Suspendu jusqu'en fin de saison
92	LS	ASCJ 92	CHIKH KARIM	55732919	Oui	Oui	12/12/2017	31/08/2018	Suspendu jusqu'en fin de saison
92	LS	ASCJ 92	GOMES LOPES WILLY	55738576	Oui	Oui	12/12/2017	01/03/2019	Suspendu 12 mois ferme de toutes compétitions (tableau A ligne 16)
92	LS	ASCJ 92	HMAIDA SOUFIANE	55512551	Oui	Oui	12/12/2017	31/08/2018	Suspendu jusqu'en fin de saison
92	LS	ASCJ 92	MERAKEB KAMEL	55732921	Oui	Oui	12/12/2017	31/08/2018	Suspendu jusqu'en fin de saison
92	LS	ASCJ 92	PINAR OZGUR	55737755	Oui	Oui	12/12/2017	31/08/2018	Suspendu jusqu'en fin de saison
92	LS	ASCJ 92	SEHIL MEHDI	55732913	Oui	Oui	12/12/2017	31/08/2018	Suspendu jusqu'en fin de saison
92	LS	ASCJ 92	TOU YACINE	55744002	Oui	Oui	12/12/2017	31/08/2018	Suspendu jusqu'en fin de saison
92	LS	PERSIANOMID	HEDAYAT GHORTOULMESH ALI	55609092	Oui	Oui	09/05/2017	10/02/2018	Suspendu 6 mois ferme
92	SM	AS CHEMINOTS DE CONFLANS	GIOVANNINI CEDRIC	509147	Oui	Oui	04/11/2017	03/02/2018	Suspendu 3 mois fermes
92	SM	MAZARS	JEZEQUEL CYRIL	503099	Oui	Oui	18/03/2017	17/03/2018	Suspendu un an ferme
93	LS	APSAP BEAUJON	DUBREAS LIONEL	55642726	Oui	Oui	31/05/2017	10/11/2018	Suspendu 1 an ferme
93	LS	ASC VITRY	AKIAL NADINN	276573	Oui	Oui	12/10/2015	11/10/2018	Suspendu, 3 ans fermes
93	LS	ASC VITRY	BARKOUN ABDELKADER	53709	Oui	Oui	06/11/2017		Suspendu, en attente de décision
93	LS	ASC VITRY	BARKOUN ABDELKADER	53709	Oui	Oui	06/11/2017	05/11/2019	suspendu 24 mois ferme

Gestion	DJ	Nom du club	Nom du joueur	Licence	Chpt	Coupe	A compter	Jusqu'au	Commentaires
93	LS	FONTENAY FOOTBALL TEAM	SOUKUP ROMAIN	55729936	Oui	Oui	04/12/2017	04/05/2018	Suspendu 5 mois fermes
93	LS	PARIS D EXIL	KÉBÉ MOHAMED	55730052	Oui	Oui	20/11/2017	19/05/2019	Suspendu 18 mois fermes.
93	LS	STV TEAM 93	CHAAOUAOU HICHEM	515369	Oui	Oui	08/01/2018		Suspendu, en attente de décision
93	SA	AGUIAS FC	LAZAAR YACINE	55622149	Oui	Oui	02/06/2016		suspendu j'usqu'a comparution
93	SA	AS VAL IMMO	KELBABA PAUL OLIVIER	55734737	Oui	Oui	18/11/2017	17/05/2019	Suspendu 18 mois fermes
93	SA	BLANKOK UNITED	GIRARD THANH	55683668	Oui	Oui	20/05/2017	19/02/2018	Suspendu pour 6 mois fermes (période du 15/06 au 15/09 neutralisée)
93	SA	BLANKOK UNITED	KECHICHA MOURAD	55688350	Oui	Oui	13/01/2018		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
93	SA	BLANKOK UNITED	OLIVIER JOSEPH	55683701	Oui	Oui	20/05/2017	19/02/2018	Suspendu pour 6 mois fermes (période du 15/06 au 15/09 neutralisée)
93		AES FIGUIG	HADDOU SAMIR	178369	Oui	Oui	30/01/2017	30/01/2018	Suspendu 9 mois ferme
93		BONDYNAMIQUES	ADDOU YAZID	55690778	Oui	Oui	10/01/2017	09/01/2020	Suspendu 36 mois (article 44 - A - 19)
93		FC SCUDETTOS	ADMI FAYSSAL	55587641	Oui	Oui	30/01/2017	29/01/2020	Suspendu 3 ans de toutes compétitions
93		FC SCUDETTOS	PERES DAVID	25547	Oui	Oui	30/01/2017	30/01/2018	Suspendu 9 mois (période 15juin/15sept neutralisée)
94	DM	ACP CHOISY LE ROI	GOMES RODRIGUES NUNO MIGUEL	55525166	Oui	Oui	25/05/2014	24/05/2019	Suspendu 5 ans dont un an interdit stades et abords (Arrêté Préfectoral)
94	DM	ACP CHOISY LE ROI	MARTINS THIMOTE	55717730	Oui	Oui	12/11/2017	12/02/2018	Suspendu 3 mois fermes (article 44 tableau B)
94	DM	FC GEOFFROY	MAGALHES SILVA TIAGO	55705336	Oui	Oui	02/05/2017	03/03/2018	Suspendu 8 mois pour coup volontaire à adversaire (15 juin - 15 septembre neutralisé).
94	DM	US CHOISY	BELAOUT FAREH	55718423	Oui	Oui	17/12/2017	17/02/2018	Suspendu 2 mois fermes (article 44 - 20 B)
94	SA	AFMG	AFANE MOHAMMED AMIN	667881	Oui	Oui	16/12/2017	16/02/2018	Suspendu 2 mois fermes (article 44 - 20 B)
94	SA	ASC MUETTE	LAVITAL CÉDRIC	55500668	Oui	Oui	18/11/2017	18/05/2018	Suspendu 6 mois fermes (article 44 B 21). (15juin/15 sept neutralisé)
94	SM	LEVALLOIS SC 7A	BIVARD ARNAUD CHRISTOPHER	55731677	Oui	Oui	25/11/2017	24/03/2018	Suspendu 4 mois fermes (article 44 A 10)
94	SM	LEVALLOIS SC 7A	CARBONELL HUGO	55676522	Oui	Oui	12/12/2017	12/02/2018	Suspendu 2 mois fermes(article 44 A 6)
94	VS	LEVALLOIS SC B	SY LADJI	55512331	Oui	Oui	29/05/2017	28/02/2018	Suspendu 6 mois ferme + 4 mois de sursis (décision du BAR)
94	VS	LEVALLOIS SC B	VAZ SILVIANO	55660040	Oui	Oui	29/05/2017	28/02/2018	Suspendu 6 mois ferme (décision du BAR)
94		CST AL FAWZ	KETTECHE MATHIEU	333915	Oui	Oui	28/05/2014	27/05/2018	Suspendu 1 an (DELAUNE) + 3 ans fermes
94		CST AL FAWZ	TRAORE MAMADOU	55563313	Oui	Oui	12/05/2015		suspendu jusqu'a comparution
95	ME	LA SELEÇAO (EX WILDCATS)	MENDES PIRES STEPHANE	55614324	Oui	Oui	25/09/2017	25/01/2018	suspendu 4 mois ferme
LIF	SA	AS COPA	ROUBY MATTHIEU	439883	Oui	Oui	12/12/2017	11/06/2018	Suspendu, 6 mois fermes
LIF	SA	US GAZELEC LANDY 93	BOUGARNE RANDOUANE	55730336	Oui	Oui	18/11/2017	17/05/2018	Suspendu, 6 mois fermes
LIF	SM	AS PLUS LOIN B	BEN JEMIA ADAM	55566077	Oui	Oui	13/05/2017	12/02/2018	Suspendu 6 mois fermes (neutralisation 15/06 au 15/09)

Gestion	DJ	Nom du club	Nom du joueur	Licence	Chpt	Coupe	A compter	Jusqu'au	Commentaires
LIF	SM	ASC BNP PARI-BAS	AIT HADDOU SAMIR	55552979	Oui	Oui	20/01/2018		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
LIF	SM	JOHNSON DIVERSEY FC	GUILLEMIN FLORIAN	55677747	Oui	Oui	05/11/2016	08/05/2018	Suspendu 18 mois fermes (tableau B 26)
LIF	SM	JOHNSON DIVERSEY FC	LOUINASSE JOSEPH	270683	Oui	Oui	04/11/2017	03/05/2019	Suspendu 18 mois fermes

7 - RESULTATS CLUBS AFFILIES COMITE

FOOT A 11 - DIMANCHE MATIN - GROUPE C

CHAMPIONNAT - JOURNEE N°11

21/01/2018	LES GARS DU XV	/	US CHOISY	FNP
21/01/2018	ACP CHOISY LE ROI	/	ASCPL	5 - 1
21/01/2018	AS CAMBODGIENNE B	/	AS TOHO	2 - 4
21/01/2018	FC GEOFFROY	/	AY YILDIZ 78 DE L ASOM	2 - 0
21/01/2018	ETOILE BLEUE VITRY	/	JOIE DE JOUER	3 - 2
21/01/2018	AS ESTORIL	/	EXEMPT	EXEMPT

BUREAU D'APPEL REGIONAL**Réunion du 20/12/2017**

Présents : Alain Fouché, Alain Gibeau, Jean-Pierre Planque, René Rizzo

Excusé : Jean-Claude Millet

DOSSIER N° 4**Brassage de coupes du vendredi soir - match du 20/10/17****AJ LA NOUE / ANTONY FC****1ère instance :**

Comité 75 – Commission de Discipline - dossier n°8 – PV dans bulletin C75 n°10 du 21/11/17.

Décisions prises :

Suspension du joueur Yacine KHENACHE pour insultes et injures à arbitre pour une durée de 4 mois fermes.

Remarque :

Ce match avait déjà fait l'objet d'un appel du club Antony FC, traité dans le cadre du dossier n°3 pour un motif sans rapport avec le présent appel et qui fait donc l'objet d'un dossier distinct.

Appel :

recevable du dirigeant de AJ La Noue, par mail du 23/11/17, concernant la suspension du joueur au motif que ce dernier au moment des faits relatés par l'arbitre dans son rapport se trouvait déjà aux vestiaires après avoir été remplacé à la 75^{ème} minute.

Auditions :

M. Yacine KHENACHE, licence 55559445, joueur de AJ La Noue, présent.

M. Abdelhadj KADIOUI, arbitre officiel de la rencontre (C93), présent.

Rappel des faits :

Dans son rapport l'arbitre officiel avait déclaré avoir été insulté, après le coup de sifflet final et pendant le retour aux vestiaires, par le joueur Yacine KHENACHE.

Ce dernier prétend avoir été remplacé à la 75^{ème} minute et aurait regagné les vestiaires pour y prendre sa douche avant même la fin de la rencontre.

Audition et confrontation de l'arbitre et du joueur

Les deux personnes ont été confrontées au cours de l'audition et sont restées sur les versions respectives de l'incident d'après match. L'arbitre officiel confirme formellement que le joueur KHENACHE est bien celui qui l'a insulté à l'issue du match.

Décision du Bureau d'Appel :

Constatant que la confrontation n'a pas permis aux deux personnes présentes de modifier leur position et que l'arbitre reconnaît formellement le joueur comme étant celui qui l'a insulté, le Bureau d'Appel ne peut que confirmer la décision prise en première instance, à savoir :

Suspension du joueur Yacine KHENACHE, licence 55559445, de AJ La Noue, à 4 mois fermes pour insultes et injures dans le but d'offenser à dater du 20/10/17. Requalification le 20/02/18

DOSSIER N° 2**Appel de Monsieur Denis ANSELME (arbitre officiel)****1ère instance :**

S/Commission des Arbitres du Comité 93.

Décision prise :

Suspension administrative de M. Denis ANSELME en qualité d'arbitre

Appel :

recevable de la part de l'intéressé, par mail reçu le 06/11/2017.

Auditions :

M. Denis ANSELME, en qualité d'arbitre officiel.

M. Pascal RIGAUX, en qualité d'ancien responsable de la S/C des Arbitres du comité 93

M. José CARREIRAS, en qualité de responsable de la S/C des Arbitres du comité 93

M. Marc HALLIDAY, en qualité de membre du Bureau des Arbitres du comité 93

M. Jean-Paul HATTERER, en qualité de responsable de la Commission Football du comité 93

Décision du Bureau d'Appel :

Après délibération, le Bureau d'Appel décide que ce dossier ne fera pas l'objet d'une publication au sein des bulletins d'activité dans le cadre du procès verbal de la réunion du Bureau d'Appel du 20 décembre 2017.

Le rendu de la décision prise ce soir sera envoyé uniquement à l'intéressé, au Bureau des Arbitres du comité 93 et la Commission Football du comité 93.

Il appartient à ces instances de décider d'une éventuelle publication de cette décision au sein des publications du comité 93.

Prochaines réunions

Jeudi 18 janvier 2018 :

à 19h00

Dossier n°5 : Appel de AS MALGACHE (Vétérans A) – match du 24/11/17 contre CLUB 92 CMCAS.

à 19h45

Dossier n°6 : Appel de AS COPA (SA – groupe A) – match du 18/11/17 contre US GAZELEC LANDY.

mercredi 24 janvier 2018 :

à 19h00

Dossier n°7 : Appel de US DRANCY SEARA (DM – groupe B) – match du 19/11/17 contre USMT RIVES NORD.

Convocations officielles envoyées par mail aux correspondants des équipes

BUREAU D'APPEL REGIONAL**Réunion du 18/01/2018**

Présents : Alain Fouché, Jean-Claude Millet, Jean-Pierre Planque, René Rizzo

Excusé : Alain Gibeau

DOSSIER N° 5**Championnat Vétérans groupe B - match du 24/11/17****CLUB 92 CMCAS / AS MALGACHE B****1ère instance :**

Comité 92 – Commission de Discipline - dossier n°8 – PV dans bulletin C92 n°11 du 28/11/17.

Décision prise :

Match à rejouer suite à une faute technique d'arbitrage.

Appel :

recevable du dirigeant de AS Malgache, par mail du 04/12/17, contestant la décision au motif que la réclamation de l'équipe adverse n'a pas été posée suivant la procédure prévue.

Auditions :

M. Andrianatenaina RAZAFIMAHEFA, licence 55587257, joueur AS Malgache.

M. Tahiry RAZANAMASY, licence 55555843, cadre AS Malgache, présent au match.

M. Luis ANTUNES, licence 44636, dirigeant et délégué Club 92 CMCAS.

M. Pascal BOULIN, licence 445036, capitaine Club 92 CMCAS.

Excusés :

M. Thierry RAJAABELINA, capitaine AS Malgache

M. Jacquelin RAZAFINDRAZAKA, délégué AS Malgache

M. Henri DJEHOUE, arbitre officiel, en déplacement au Benin

Rappel des faits :

A quelques minutes de la fin de la rencontre, l'arbitre officiel a sanctionné d'un avertissement (carton jaune) un joueur de AS Malgache, sans procéder à son exclusion temporaire de 10 minutes, comme prévu dans une nouvelle disposition du règlement Ile de France à partir de la saison en cours.

Eléments du dossier :

Aucun problème dans ce match entre les équipes mais seulement une erreur technique pour laquelle il est regrettable que l'arbitre n'ait pas voulu entendre les remarques faites à ce moment-là par le dirigeant adverse.

Les faits décrits dans le dossier sont incontestables et le carton jaune a bien été porté sur la feuille de match, contresignée par les deux capitaines. La faute technique d'arbitrage est donc bien réelle, cependant la réclamation de l'équipe adverse aurait dû être portée par le capitaine, en présence de son homologue, et à l'arrêt suivant immédiatement la reprise du jeu. Ce qui n'a pas été le cas.

Décision du Bureau d'Appel :

Le Bureau d'Appel considère que la réclamation portée après la rencontre n'est pas recevable et par conséquent infirme la décision de première instance et valide le résultat acquis sur le terrain (victoire de AS Malgache par 2 buts à 0).

DOSSIER N° 6**Championnat samedi après-midi groupe A - match du 18/11/17****AS COPA / US GAZELEC LANDY****1ère instance :**

Ligue Ile de France – Sous-commission des Litiges - dossier n°3 – PV dans bulletin LIF n°11 du 12/12/17.

Décisions prises :

Suspension d'un joueur de chaque équipe

Appel :

recevable du club AS COPA, par courrier recommandé du 14/12/17, concernant la suspension de leur joueur considérée comme injuste dans sa durée, comparativement à celle du joueur adverse.

Auditions :

M. Georges REMY, licence 386012, capitaine AS COPA.

M. Mathieu ROUBY, licence 479883, joueur et délégué AS COPA.

Absents non excusés :

M. Samir DOUHOU, capitaine US GAZELEC

M. Stéphane DECROIX, délégué US GAZELEC

Rappel des faits :

A la 73^{ème} minute une altercation entre 2 joueurs, suite à une faute de jeu bénigne, se traduit par une gifle donnée par le joueur de US GAZELEC à celui de AS COPA, d'une morsure à la main en réponse par ce dernier puis, quelques instants plus tard et devant l'arbitre, d'un coup de poing au visage du joueur de GAZELEC sur celui de COPA.

Éléments du dossier :

La décision de première instance est tout à fait conforme aux faits survenus. La morsure a entraîné une blessure très visible qui a dû être soignée aux urgences. Cependant on doit considérer que l'attitude du joueur de GAZELEC (gifle après un acte d'antijeu) est à l'origine du problème et, de plus, celui-ci a de nouveau porté un coup volontaire devant l'arbitre plusieurs secondes après le premier échange.

Décision du Bureau d'Appel :

Le Bureau d'Appel prend en considération les éléments précédents et estime, effectivement, que la responsabilité du joueur de GAZELEC est engagée concernant le déclenchement de la violence.

Dans ces conditions il est logique que la sanction des deux joueurs soit équivalente.

Pour ces motifs, elle ramène la sanction du joueur Mathieu ROUBY, licence 479883, du club AS COPA à 6 mois fermes à dater du 12/12/17 (requalification le 12/06/18).

Par ailleurs le club US GAZELEC LANDY est sanctionné de 5 unités de pénalité pour absence non excusée à convocation.

Prochaine réunion

mercredi 24 janvier 2018 à 19h00

Dossier n°7 : Appel de US DRANCY (DM – groupe B) – match du 19/11/17 contre USMT RIVES NORD.

Autres dossiers (dates non encore fixées)

Dossier n°8 : Appel des ANCIENS DU MANTOIS (vétérans A) - match du 04/11/17 contre JOYEUX ASOM

Dossier n°9 : Appel de AOP BEZONS (dimanche matin B) – match du 05/11/17 contre ASPP XV

Dossier n°10 : Appel de HAJDUK VELJKO (cadrage coupes DM) – match du 17/12/17 contre US CHOISY

Convocations officielles envoyées par mail aux correspondants des équipes